

# Mise à jour du budget de l'Agence pour 2005

GC(48)/2

Imprimé par  
l'Agence internationale de l'énergie atomique  
Août 2004



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique



## Table des matières

A.	Introduction.....	1
A.1.	Rappel.....	1
A.2.	Ajustements du programme de 2005 .....	1
A.2.1.	Sécurité au Centre international de Vienne (CIV) .....	1
A.3.	Changements concernant les travaux remboursables pour d'autres organisations .....	2
A.4.	Budget ordinaire pour 2005 .....	3
A.5.	Soumission à la Conférence générale .....	3
A.6.	Rapport sur le budget à l'Assemblée générale des Nations Unies.....	3
Tableau 1.	Budget ordinaire – par programme et par programme sectoriel.....	4
Tableau 2.	Budget ordinaire – État récapitulatif des recettes.....	5
B.	Notes explicatives .....	6
B.1.	Monnaie du budget et taux de change.....	6
B.2.	Comparaisons budgétaires avec 2004.....	6
B.3.	Programme de coopération technique.....	6
B.4.	Fonds de roulement.....	7
B.5.	Évolution des coûts en 2005 .....	7
B.5.1.	Ajustements pour hausse des prix .....	7
B.5.2.	Dépenses de personnel .....	7
B.5.3.	Autres chefs de dépense .....	9
Tableau 3.	Budget ordinaire – par chef de dépense .....	11
Tableau 4.	Laboratoires de l'Agence (imputations aux programmes sectoriels) .....	12
Tableau 5.	Services partagés .....	13
Tableau 6.	Budget ordinaire – Dépenses de personnel .....	14
ANNEXE	.....	15
Projets de résolutions .....		15
A.	Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2005.....	15
B.	Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2005 .....	18
C.	Le Fonds de roulement en 2005 .....	18



# Mise à jour du budget de l'Agence pour 2005

## A. Introduction

### A.1. Rappel

1. Le *programme ordinaire de l'Agence pour la biennie 2004-2005*, adopté par le Conseil des gouverneurs, a été présenté à la Conférence générale dans le document GC(47)/3. En vertu de son Statut, l'Agence est tenue de soumettre le projet de *budget annuel* pour approbation<sup>1</sup> et, en conséquence, les prévisions budgétaires pour 2005 figurant dans ce document étaient des prévisions préliminaires. Conformément aux procédures adoptées pour la programmation biennale (GOV/1999/23), le budget proposé pour la deuxième année de la biennie (2005) doit être présenté dans un document récapitulatif concis. Celui-ci fait ressortir, le cas échéant, les changements importants apportés au projet initial de programme et budget biennal de l'Agence, introduit les ajustements pour hausse des prix pour la deuxième année de la biennie et, bien entendu, contient le projet de résolution sur l'ouverture de crédits et d'autres projets de résolutions pour la deuxième année.

### A.2. Ajustements du programme de 2005

2. Il n'y a pas eu de changements importants, par rapport au projet de programme et budget pour 2004-2005 présenté dans le document GC(47)/3, qui aient besoin d'être portés à l'attention des États Membres dans le cadre de la mise à jour du budget pour 2005. Toutefois, on peut s'attendre à des changements opérationnels mineurs pendant la mise en œuvre du programme. En outre, certains problèmes émergents, présentés dans les paragraphes suivants, pourraient avoir des incidences en ce qui concerne les ressources financières.

#### A.2.1. Sécurité au Centre international de Vienne (CIV)

3. Par suite du bombardement du siège des Nations Unies en Iraq en août 2003, un examen collectif des questions et des arrangements de sécurité dans les villes sièges des organismes des Nations Unies a été effectué. Le Siège des Nations Unies à New York a aussi proposé des mesures pour améliorer la sécurité dans diverses villes sièges, y compris au CIV, en vue du respect des normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges. Le coût total de ces mesures est de 8,4 millions de dollars – dont des dépenses d'équipement initiales de 7 millions de dollars et des dépenses annuelles renouvelables de 1,4 million de dollars. Sur la base de la formule actuelle de partage des coûts de gestion des bâtiments entre ces organisations, la part de l'Agence dans ces dépenses sera supérieure à 52 % du coût total. Toutefois, les détails des coûts sont encore à l'étude, de même que les possibilités de partage de ces dépenses avec le pays hôte, l'Autriche. En attendant l'issue des discussions sur ces questions et un accord final sur les coûts à partager, il n'est pas possible de connaître le montant du financement supplémentaire qui sera nécessaire pour couvrir la part de l'Agence dans ces coûts

---

<sup>1</sup> Les deux tiers des États Membres n'ont pas encore accepté l'amendement du paragraphe A de l'article XIV du Statut convenu par la Conférence générale en 1999 (GC(43)/RES/8) pour permettre une budgétisation biennale intégrale.

additionnels. Ce problème est mentionné ici simplement pour alerter à l'avance les États Membres sur les besoins de financement potentiels.

4. Un plan de continuité des opérations de l'Agence est en train d'être élaboré, testé et mis à jour pour faire face aux interruptions des activités essentielles de l'Agence et protéger celles-ci contre les effets des défaillances majeures ou des urgences. Des plans départementaux détaillés pour divers domaines d'activité critiques et divers scénarios seront formulés en ce qui concerne la préparation, l'intervention et le retour à la normale.

5. Le plan de continuité des opérations de l'Agence sera synchronisé avec le plan de gestion des crises de Vienne – plan de gestion d'urgence pour l'ensemble du CIV. Les besoins de financement supplémentaires sont estimés à 500 000 dollars. Tout sera mis en œuvre afin de réaliser des économies sur les programmes pour couvrir les besoins de financement pertinents en 2005.

### **A.3. Changements concernant les travaux remboursables pour d'autres organismes**

6. Bien que, comme mentionné ci-dessus, il n'y ait pas eu de changements importants dans les programmes de l'Agence, il y a eu un changement en ce qui concerne les recettes attendues des travaux remboursables pour d'autres organismes. À l'issue de la Conférence générale de 2003, l'ONUDI a demandé, contrairement à son plan préalablement annoncé, à continuer d'utiliser les services de technologies de l'information et de la communication (TIC) de l'Agence pour 2004 et 2005, mais à un niveau réduit par rapport à 2003. L'Agence attend des recettes de 505 000 dollars par an pour ces services réduits au titre des travaux remboursables pour d'autres organismes.

7. Dans le programme et budget de l'Agence pour 2004-2005, les États Membres ont convenu d'un accroissement de 625 000 dollars aux prix de 2004 pour le budget ordinaire du programme sectoriel 5, « Services d'appui liés à l'information », pour compenser la perte alors attendue des recettes provenant de l'ONUDI. Cette augmentation était nécessaire parce que les coûts des services de TIC, qui étaient en partie financés à partir des recettes provenant de l'ONUDI, sont essentiellement des coûts fixes et que ceux-ci doivent être financés qu'il y ait ou non des recettes provenant de l'ONUDI.

8. Compte tenu de ce changement, le Secrétariat utilisera les recettes qui proviendront de l'ONUDI au titre des travaux remboursables pour d'autres organismes pour 2004-2005 pour financer les services qu'il continuera de fournir à l'ONUDI. En conséquence, seuls 341 000 dollars de l'augmentation du budget ordinaire de 625 000 dollars accordée pour compenser la perte des recettes provenant de l'ONUDI seront nécessaires pour financer les coûts fixes de TIC requis qui ne seront pas couverts par lesdites recettes.

9. En conséquence, pour **2004**, le solde disponible (284 000 dollars) de l'augmentation du budget ordinaire mentionnée ci-dessus sera, le moment venu, inclus dans l'excédent de caisse à distribuer aux États Membres. Pour **2005**, le Secrétariat propose de traiter les recettes de l'ONUDI de la même manière. Les contributions de l'ONUDI au titre des travaux remboursables pour d'autres organismes devraient cesser à la fin 2005.

10. Le budget proposé pour les programmes de l'Agence pour 2005, avant ajustement pour hausse des prix, reste par conséquent au niveau proposé dans le document GC(47)/3 et conforme à l'ensemble de propositions (GC(47)/INF/7) convenu en ce qui concerne la mise au point définitive du programme et budget pour 2004-2005.

#### **A.4. Budget ordinaire pour 2005**

11. Le montant total du budget ordinaire pour 2005 par chapitre budgétaire proposé dans le présent document et ajusté uniquement pour refléter les hausses de prix applicables pour 2005, est estimé à 281 430 000 dollars (voir le tableau 1). Sur ce total, 278 523 000 dollars sont destinés aux programmes de l'Agence pour l'année, le solde (2 907 000) représentant les travaux remboursables pour d'autres organismes. Comme à l'accoutumée, les montants correspondants aux travaux remboursables pour d'autres organismes indiqués au tableau 1 seront entièrement compensés par les recettes tirées des services fournis. Les prévisions de recettes devant servir à financer le budget proposé apparaissent au tableau 2.

#### **A.5. Soumission à la Conférence générale**

12. Conformément au paragraphe A de l'article XIV du Statut, le projet de budget de l'Agence pour 2005 est soumis à la Conférence générale par le Conseil des gouverneurs, lequel demande à la Conférence générale d'adopter les projets de résolutions figurant dans l'annexe.

#### **A.6. Rapport sur le budget à l'Assemblée générale des Nations Unies**

13. Conformément à l'article XVI de l'accord régissant les relations entre l'ONU et l'Agence (INFCIRC/11, partie I), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) examinera le budget et fera rapport sur ses aspects administratifs à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Tableau 1. Budget ordinaire — par programme et par programme sectoriel

Programme / Programme sectoriel	2003	2004	Augment./.(dimin.)		Prévisions	Hausse	2005
	Dépenses effectives	Budget	du programme		pour 2005 aux prix de 2004	des prix %	aux prix de 2005
			%				
<b>1. ÉNERGIE D'ORIGINE NUCLÉAIRE, CYCLE DU COMBUSTIBLE ET SCIENCES NUCLÉAIRES</b>							
1. Gestion et coordination globales et activités communes	684 242	702 000	-	-	702 000	3,3	725 200
A. Énergie d'origine nucléaire	4 761 530	5 053 700	52 200	1,0	5 105 900	3,5	5 283 000
B. Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	2 537 766	2 498 700	-	-	2 498 700	3,6	2 588 400
C. Création de capacités et gestion des connaissances pour le développement énergétique durable	7 231 325	7 462 000	52 800	0,7	7 514 800	3,3	7 759 500
D. Sciences nucléaires	8 061 895	8 452 600	(5 000)	(0,1)	8 447 600	3,2	8 717 900
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>23 276 758</b>	<b>24 169 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0,4</b>	<b>24 269 000</b>	<b>3,3</b>	<b>25 074 000</b>
<b>2. TECHNIQUES NUCLÉAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>							
2. Gestion et coordination globales et activités communes	665 437	767 000	-	-	767 000	3,2	791 700
E. Alimentation et agriculture	11 269 270	11 836 400	-	-	11 836 400	3,7	12 269 800
F. Santé humaine	6 406 761	7 079 000	823 900	11,6	7 902 900	3,6	8 186 000
G. Ressources en eau	3 053 016	3 236 000	(21 500)	(0,7)	3 214 500	3,4	3 324 600
H. Protection des environnements marin et terrestre	3 801 141	3 863 600	-	-	3 863 600	3,1	3 984 200
I. Applications physiques et chimiques	2 570 424	2 733 000	(79 400)	(2,9)	2 653 600	3,7	2 751 700
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>27 766 049</b>	<b>29 515 000</b>	<b>723 000</b>	<b>2,4</b>	<b>30 238 000</b>	<b>3,5</b>	<b>31 308 000</b>
<b>3. SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES</b>							
3. Gestion et coordination globales et activités communes	763 132	952 000	-	-	952 000	3,5	985 400
J. Sûreté des installations nucléaires	7 937 552	8 279 900	131 800	1,6	8 411 700	3,5	8 704 200
K. Sûreté radiologique et sûreté du transport	5 016 770	5 356 900	-	-	5 356 900	3,4	5 539 500
L. Gestion des déchets radioactifs	6 096 024	6 460 800	28 200	0,4	6 489 000	3,5	6 717 700
M. Sécurité nucléaire	1 252 148	1 351 400	-	-	1 351 400	3,2	1 394 200
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>21 065 626</b>	<b>22 401 000</b>	<b>160 000</b>	<b>0,7</b>	<b>22 561 000</b>	<b>3,5</b>	<b>23 341 000</b>
<b>4. VÉRIFICATION NUCLÉAIRE</b>							
4. Gestion et coordination globales et activités communes	975 298	1 021 900	1 000	0,1	1 022 900	3,2	1 055 300
N. Garanties	88 162 556	101 256 100	3 381 000	3,3	104 637 100	3,0	107 728 700
O. Vérification en Iraq en application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU (fonds extrabudgétaires seulement)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>89 137 854</b>	<b>102 278 000</b>	<b>3 382 000</b>	<b>3,3</b>	<b>105 660 000</b>	<b>3,0</b>	<b>108 784 000</b>
<b>5. SERVICES D'APPUI LIÉS À L'INFORMATION</b>							
P. Information du public et communication	3 167 629	3 291 700	-	-	3 291 700	3,0	3 390 100
Q. Technologies de l'information et de la communication (TIC)	6 854 851	7 487 300	-	-	7 487 300	3,3	7 736 900
R. Bibliothèque et appui informationnel	2 373 052	2 514 000	-	-	2 514 000	5,9	2 661 800
S. Services de conférence, de traduction et de publication	5 316 944	5 427 000	-	-	5 427 000	3,1	5 594 200
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>17 712 476</b>	<b>18 720 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 720 000</b>	<b>3,5</b>	<b>19 383 000</b>
<b>6. GESTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT</b>							
6. Gestion et coordination globales et activités communes	568 415	558 000	(2 100)	(0,4)	555 900	3,1	573 300
T. Gestion de la coopération technique pour le développement	14 644 963	15 268 000	2 100	-	15 270 100	3,2	15 755 700
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>15 213 378</b>	<b>15 826 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 826 000</b>	<b>3,2</b>	<b>16 329 000</b>
<b>7. POLITIQUES ET GESTION GÉNÉRALE</b>							
U. Direction générale, élaboration des politiques et coordination	12 881 188	13 725 600	-	-	13 725 600	3,3	14 174 100
V. Administration et services généraux	36 162 085	37 262 400	-	-	37 262 400	2,7	38 271 800
W. Services de supervision et analyse de la performance	1 796 976	1 800 000	-	-	1 800 000	3,2	1 858 100
<b>Programme sectoriel 7</b>	<b>50 840 249</b>	<b>52 788 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>52 788 000</b>	<b>2,9</b>	<b>54 304 000</b>
<b>Programmes de l'Agence</b>	<b>245 012 390</b>	<b>265 697 000</b>	<b>4 365 000</b>	<b>1,6</b>	<b>270 062 000</b>	<b>3,1</b>	<b>278 523 000</b>
Plus: Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 241 986	2 837 000	-	-	2 837 000	2,5	2 907 000
<b>Total budget ordinaire</b>	<b>248 254 376</b>	<b>268 534 000</b>	<b>4 365 000</b>	<b>1,6</b>	<b>272 899 000</b>	<b>3,1</b>	<b>281 430 000</b>
<b>Moins : Recettes diverses</b>							
Travaux remboursables pour d'autres organismes		2 837 000	-	-	2 837 000	2,5	2 907 000
Autres recettes diverses		2 713 000	245 000	9,0	2 958 000	-	2 958 000
<b>Contributions des États Membres</b>		<b>262 984 000</b>	<b>4 120 000</b>	<b>1,6</b>	<b>267 104 000</b>	<b>3,2</b>	<b>275 565 000</b>



Tableau 2. Budget ordinaire - État récapitulatif des recettes

	2003 Recettes effectives	2004 avec ajustement pour hausse des prix	Augmentation (diminution)	2005 avec ajustement pour hausse des prix
(+) Contributions régulières des États Membres	242 565 307	262 984 000	12 581 000	275 565 000
(+) Recettes diverses				
a) Recettes provenant de travaux pour d'autres organismes				
Services informatiques <sup>a/</sup>	670 448	-	-	-
Services d'impression	1 165 226	1 301 200	31 900	1 333 100
Services médicaux	712 312	796 000	23 700	819 700
Services de protection et de surveillance radiologiques	102 119	102 900	3 100	106 000
Services de traduction	202 666	222 600	7 100	229 700
Revue "Fusion nucléaire"	143 528	154 300	4 200	158 500
Services de laboratoire	221 380	200 000	-	200 000
Services du Laboratoire de l'environnement marin	24 307	60 000	-	60 000
Total partiel	3 241 986	2 837 000	70 000	2 907 000
b) Autres				
Imputables à des programmes déterminés				
Produits INIS	69 622	56 000	-	56 000
Publications de l'Agence - Autres	292 916	400 000	25 000	425 000
Recettes du Laboratoire	215 066	200 000	20 000	220 000
Montants remboursables en vertu d'accords de garanties	445 124	500 000	-	500 000
Recettes au titre de l'appui à divers programmes	25 053	20 000	-	20 000
Autres recettes tirées de services	2 700	2 000	-	2 000
Total partiel	1 050 481	1 178 000	45 000	1 223 000
Non imputables à des programmes déterminés				
Revenus de placements et intérêts	1 728 624	1 000 000	200 000	1 200 000
Gains (pertes) au change	365 158	-	-	-
Autres	( 69 319)	535 000	-	535 000
Total partiel	2 024 463	1 535 000	200 000	1 735 000
Total partiel	3 074 944	2 713 000	245 000	2 958 000
Total des recettes diverses a) + b)	6 316 930	5 550 000	315 000	5 865 000
(=) TOTAL	248 882 237	268 534 000	12 896 000	281 430 000

<sup>a/</sup> Comme il n'était pas prévu que l'ONUDI continuerait d'utiliser les services de technologies de l'information et de la communication de l'Agence en 2004 et 2005, aucune recette n'a été incluse à ce titre dans les prévisions budgétaires pour 2004 ou 2005 figurant dans le document GC(47)/3 (pages 171 et 172 - Changements et tendances concernant les ressources du sous-programme Q.2, Infrastructure de TIC, et du sous-programme Q.3, Services aux clients et applications des TIC. Des explications complémentaires sont données aux paragraphes 6 à 10 de l'introduction au présent document). Toutefois, les éventuelles recettes apparaîtront dans les comptes de l'Agence pour 2004 et 2005.

## **B. Notes explicatives**

### **B.1. Monnaie du budget et taux de change**

14. Comme pour les précédents budgets, les prévisions budgétaires pour 2005 sont exprimées en dollars des États-Unis – malgré le système mixte pour les ouvertures de crédits et les contributions régulières – pour permettre de les présenter en une seule monnaie. Elles se fondent sur le même taux de change que celui utilisé pour le budget de 2004 et les prévisions budgétaires préliminaires pour 2005, à savoir 0,9229 euro pour 1 dollar des États-Unis. Le fait qu'elles soient présentées sur la base du même taux de change entre le dollar et l'euro depuis un certain nombre d'années consécutives permet de comparer plus facilement les prévisions relatives à différentes années. La formule d'ajustement jointe au projet de résolution sur l'ouverture de crédits (projet de résolution A en annexe) fait apparaître la répartition entre l'euro et le dollar des États-Unis.

### **B.2. Comparaisons budgétaires avec 2004**

15. Les comparaisons présentées au tableau 1 portent sur les ressources financières demandées pour chacun des programmes sectoriels et programmes en 2005 et les ressources approuvées correspondantes du budget de 2004.

16. Le tableau 1 indique aussi les dépenses effectives de 2003 au taux de change utilisé pour le budget afin de faciliter la comparaison avec le dernier exercice pour lequel on dispose de chiffres sur les dépenses effectives. Pour permettre des comparaisons valables entre les deux périodes budgétaires, il a fallu ajuster les montants des dépenses effectives de façon à les présenter selon la structure de programme adoptée pour 2004-2005 et à refléter aussi des ajustements budgétaires techniques pour cette biennie. Les montants effectifs ajustés de 2003 reflètent donc les modifications du programme décrites sous « Points saillants concernant le programme et les ressources » dans l'aperçu général (paragraphe 39 à 76 inclus) du Programme et budget de l'Agence pour 2004-2005 (GC(47)/3), et les ajustements techniques décrits aux paragraphes 5 et 6 des notes explicatives dans ce même document.

17. Les montants des dépenses effectives de 2003 ne sont pas identiques à ceux qui apparaissent dans les comptes ou dans le Rapport sur l'exécution du programme pour 2002-2003, pour lesquels des taux de change différents ont été appliqués. Dans ces documents, conformément aux procédures établies, les décaissements sont enregistrés au taux de change des Nations Unies pour le mois pendant lequel ils sont effectués, tandis que les engagements non réglés sont indiqués au taux de change en vigueur au 31 décembre de l'année considérée.

18. Les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres sont calculées sur la base du coût net du budget après déduction des recettes au titre des travaux remboursables pour d'autres organismes et des autres recettes diverses, comme l'indiquent les tableaux 1 et 2.

### **B.3. Programme de coopération technique**

19. La coopération technique de l'Agence avec ses États Membres est financée par le Fonds de coopération technique (FCT), dont les ressources proviennent essentiellement de contributions volontaires, pour lesquelles un objectif est fixé chaque année par la Conférence générale, et des

dépenses de programme recouvrables (DPR)<sup>2</sup> versées par les États Membres bénéficiaires. Alors que le mécanisme des dépenses de programme recouvrables a été suspendu en 2004<sup>3</sup> dans le cadre de l'ensemble de propositions et sera remplacé par celui des CPN, les arriérés au titre des années antérieures restent dus. Conformément à la résolution GC(46)/RES/6 adoptée par la Conférence générale à sa 46<sup>e</sup> session, l'objectif (chiffre indicatif de planification) fixé pour les contributions volontaires au FCT pour 2005 ne doit pas être inférieur à 75 millions de dollars. L'objectif pour 2005 devrait être recommandé par le Conseil des gouverneurs à sa réunion de septembre 2004, pour adoption par la Conférence générale à sa 48<sup>e</sup> session. Il en sera alors tenu compte dans le projet de résolution B de l'annexe au présent document.

20. Les prévisions préliminaires des ressources du programme de coopération technique pour 2005 indiquées dans le document GC(47)/3 étaient d'environ 82 706 000 dollars (y compris les fonds pour les activités extrabudgétaires). Le programme de coopération technique pour 2005 et 2006 sera élaboré et soumis au Comité de l'assistance et de la coopération techniques vers la fin de 2004.

## **B.4. Fonds de roulement**

21. La Conférence générale a fixé à 18 millions de dollars le montant du Fonds de roulement en 2004 et aucun changement n'est proposé pour 2005. Le projet de résolution correspondant (projet de résolution C, Le Fonds de roulement en 2005) figure dans l'annexe au présent document.

## **B.5. Évolution des coûts en 2005**

### **B.5.1. Ajustements pour hausse des prix**

22. Les prévisions budgétaires pour 2005 présentées dans le document GC(47)/3 l'étaient aux prix de 2004. Il était indiqué dans ce document (paragraphe 11 des notes explicatives concernant le programme et budget pour 2004-2005) que les ajustements pour hausse des prix à apporter au projet de budget pour 2005 seraient proposés séparément dans le document budgétaire simplifié pour 2005. La méthodologie permettant de déterminer les ajustements pour hausse des prix pour les divers chefs de dépense était décrite dans ces notes explicatives. Les ajustements pour hausse des prix pour 2005 sont indiqués dans le tableau 3, Budget ordinaire par chef de dépense. Comme il ressort de ce tableau, l'ajustement moyen pour hausse des prix proposé par rapport au budget approuvé de 2004 est de 3,1 %. Les ajustements sont appliqués, pour chaque chef de dépense, aux prévisions budgétaires pour 2005 présentées dans le document GC(47)/3 aux prix de 2004.

### **B.5.2. Dépenses de personnel**

23. Les dépenses de personnel sont le principal élément de coût qui contribue aux ajustements pour hausse des prix. Les paragraphes suivants donnent des détails à ce propos.

#### **Traitements**

24. Pour les traitements des **administrateurs**, on a procédé, pour 2005, à un ajustement de 1,7 % par rapport au budget de 2004, en tenant compte des éléments ci-après, qui découlent de la méthodologie du régime commun des Nations Unies :

---

<sup>2</sup> À partir du programme de coopération technique pour 2005-2006, les dépenses de programme recouvrables (DPR) seront remplacées par les coûts de participation nationaux (CPN), une proposition contenue dans le document GOV/2004/46 approuvée par le Conseil en juin 2004.

<sup>3</sup> Conformément à l'ensemble de propositions approuvé par le Conseil en juillet 2003 (paragraphe 16 du document GOV/2003/48 ; paragraphes 28 et 29 du document GOV/OR.1074).

- a) L'augmentation prise comme hypothèse pour **2003** dans le programme et budget pour 2004, sur la base de la décision de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) quant à l'ampleur de cette augmentation et de prévisions quant à son incidence, était de 2,2 %. L'augmentation effective pour 2003 a été de 2,2 % ; en conséquence, aucun ajustement n'est nécessaire en 2005 par rapport à ce qui a été effectivement enregistré en 2003 ;
- b) Sur la base des prévisions de la CFPI disponibles à l'époque, une augmentation de 1,7 % a été appliquée dans le budget de 2004 en ce qui concerne **2004**. Cette augmentation étant toujours évaluée à 1,7 %, aucun ajustement n'est donc nécessaire pour cette période dans le budget de 2005 ;
- c) Selon les informations les plus récentes fournies par la CFPI, une augmentation de 1,7 % est prévue pour **2005**.

25. La somme nette des éléments énumérés sous a) à c) est égale à 1,7 %, valeur qui a été retenue dans les ajustements pour hausse des prix.

26. Dans le cas des traitements des agents des **services généraux**, on tient compte aussi des tendances et de projections pour les trois mêmes années (2003-2005), mais sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) en Autriche et du « Tariflohn » (coefficient d'ajustement des salaires minima en Autriche).

- a) Pour **2003**, une augmentation de 1,7 % avait été prise comme hypothèse dans le budget de 2004 ; l'augmentation effective ayant été de 1,7 %, aucun ajustement n'est nécessaire pour cette année dans le budget de 2005.
- b) Comme on ne disposait pas de données précises à l'époque pour **2004**, on a supposé que l'augmentation des traitements des agents des services généraux serait de 1,3 % (1,7 % proportionnellement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004), ce qui était une prévision raisonnable fondée sur l'expérience. Sur la base des informations actuelles, cette augmentation serait de 1,6 %, nécessitant un ajustement net de 0,3 % pour cette année.
- c) Pour **2005**, aucune prévision n'étant encore disponible, on prend pour hypothèse une augmentation proportionnelle de 1,2 % à compter du 1<sup>er</sup> avril.

27. La somme nette des ajustements énumérés sous a) à c) est égale pour 2005 à 1,5 %, valeur qui a été retenue dans les ajustements pour hausse des prix.

### **Dépenses communes de personnel (DPC)**

28. Les prévisions budgétaires estimées pour les DPC représentent 39,6 % des coûts salariaux totaux depuis le programme et budget pour 2001 lorsque le pourcentage a été augmenté d'un demi-point de pourcentage\*. Les années suivantes, on a escompté que tout en maintenant le pourcentage de 39,6 %, l'augmentation des crédits budgétaires alloués aux DPC, calculée d'après la hausse des coûts salariaux prévus, serait suffisante pour couvrir les besoins en la matière. Cette hypothèse n'ayant pas été corroborée par les faits, il a fallu combler le déficit en transférant des fonds d'autres secteurs. Le montant de ces transferts est passé d'environ 1,5 million de dollars en 2001 et en 2002 à 3,3 millions en 2003.

---

\* En fait, le pourcentage pour 2001 est passé de 39,5 % à 40 %, mais à la suite d'un ajustement technique il est retombé à 39,6 % l'année suivante.

29. Le tableau ci-après montre l'évolution des DPC entre 1999 et 2003 :

**DÉPENSES COMMUNES DE PERSONNEL**  
(aux taux de change de 12,70 schillings autrichiens et de 0,9229 euro  
respectivement pour 1 dollar des États-Unis)  
(en milliers de dollars)

	1999	2000	2001	2002	2003
Budget	42 779,0	44 064,8	45 148,3	48 421,1	49 391,4
Montants effectifs	45 070,5	46 700,4	46 629,1	49 891,3	52 695,6
(Dépassement) / sous-utilisation	(2 291,5)	(2 635,6)	(1 480,8)	(1 470,2)	(3 304,2)
% budget	38,8	39,5	40,0	39,6	39,6
% montants effectifs	42,2	43,3	41,3	41,6	43,9

30. L'augmentation exceptionnelle de 3,3 millions de dollars des dépenses effectives au titre des DPC par rapport au budget de 2003 est attribuée à la hausse des prix et d'autres éléments comme la part versée à la caisse des pensions pour les administrateurs, l'assurance maladie, l'indemnité pour frais d'études, la prime de cessation de service versée aux agents des services généraux, etc., qui sont intervenues après que le budget eut été finalisé.

31. À l'exception d'une petite portion des dépenses imputables au taux normal susmentionné de départs à la retraite et de cessation de service en 2003 — qui ne devraient pas se répéter en 2005 — ces hausses perdureront en 2004, 2005 et les années suivantes. Elles correspondent donc à une augmentation permanente de l'ensemble des besoins budgétaires au titre des DPC qui n'est pas financée par le montant prévu dans le budget du fait de l'application du pourcentage standard actuel de 39,6 % pour l'estimation des DPC. Pour financer cette augmentation, il faut faire passer ce pourcentage à 41,8 % en 2005. Ceci devrait permettre d'absorber les augmentations répétées des années passées ainsi que les coûts afférents aux DPC susceptibles d'augmenter en raison du niveau prévu des coûts salariaux. L'augmentation proposée ne couvrira cependant pas nécessairement toutes les hausses de prix des éléments des DPC qui pourraient survenir en 2004 et 2005. Comme les années précédentes, tout déficit éventuel devrait donc être comblé par des économies réalisées sous d'autres chefs de dépense. Le Secrétariat continuera toutefois d'évaluer si l'augmentation du pourcentage qui est actuellement proposée est suffisante lorsqu'il élaborera les propositions budgétaires pour la biennie prochaine.

### B.5.3. Autres chefs de dépense

32. Pour les chefs de dépense autres que les dépenses de personnel, les augmentations effectives en 2003 sont appliquées à 2005 comme suit :

- a) Pour les *voyages de fonctionnaires et de non-fonctionnaires*, il ressort d'un examen de l'évolution des prix pertinents que des hausses des prix de 2 % et 5,8 % respectivement sont nécessaires ;
- b) D'après les données les plus récentes concernant le coût des services d'interprétation fournies par l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV), une augmentation de 7,7 % est nécessaire au titre de ces services en 2005. Il n'y a eu aucune augmentation de ce chef de dépense en 2004 ;
- c) Il y a eu une augmentation du taux plafond pour les *frais de réception* en Autriche de 8,8 %, ainsi qu'une augmentation de 1,3 % de l'*indemnité de représentation*, sur la base de l'indice autrichien des prix à la consommation, mais ceci n'a d'incidence que si les

dépenses dépassent un seuil élevé. Il y a donc une augmentation pondérée de 0,7 % du chef de dépense « *Représentation et réceptions* » ;

- d) Sur la base des ajustements des traitements des administrateurs (liés au versement de traitements à des stagiaires) et de l'augmentation des coûts de la formation extérieure, telle qu'elle ressort de l'indice autrichien correspondant (« cours de formation professionnelle avancée »), une hausse de 5,5 % est justifiée en ce qui concerne le chef de dépense « *Formation* » ;
- e) Pour le *matériel (pris à bail et acheté)* et les *fournitures et accessoires*, l'évolution des prix effectifs montre que des augmentations de 1,5 %, 2,4 % et 3,2 % respectivement sont justifiées ;
- f) Il ressort d'une comparaison entre le coût moyen par *contrat de recherche et de services techniques* entre 2003 et 2002 qu'une augmentation de 5,4 % est justifiée ;
- g) Les *dépenses générales de fonctionnement* recouvrent les services communs du CIV, la location et l'entretien des locaux, les communications, les frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau et les services connexes, le fret, l'entreposage et le transport, et la maintenance du matériel. Un taux d'inflation pondéré de 2,2 % est justifié, sur la base des ajustements pour hausse des prix dans les différents secteurs mentionnés ;
- h) Le chef de dépense *Contrats* inclut les services de consultants contractuels, les services d'analyse d'échantillons et les travaux de rédaction et de traduction effectués à l'extérieur. Il ressort d'un examen des différents indices utilisés que l'augmentation moyenne pondérée est de 2,3 % ;
- i) Les ajustements pour les éléments très différents regroupés sous Divers se traduisent par une augmentation moyenne pondérée globale de 2 % au titre de ce chef de dépense.

**Tableau 3. Budget ordinaire par chef de dépense**

Chef de dépense	2003 Dépenses effectives	2004 Budget	Augmentation/ (diminution)	Prévisions pour 2005 aux prix %	Hausse des prix %	2005 avec hausse des prix
Traitements - Postes approuvés - P	60 431 014	68 945 500	1 234 000	1,8	70 179 500	71 372 800
Personnel temporaire - P/MD	4 961 060	6 343 800	160 400	2,5	6 504 200	6 615 000
Personnel temporaire - P/CD	688 352	1 020 300	66 800	6,5	1 087 100	1 105 900
Traitements - Postes approuvés - G	31 476 130	33 233 300	(27 600)	(0,1)	33 205 700	33 704 100
Personnel temporaire - G/MD	3 184 102	3 281 500	70 800	2,2	3 352 300	3 402 400
Personnel temporaire - G/CD	1 214 753	295 200	37 900	12,8	333 100	337 800
Dépenses communes de personnel	44 721 541	44 803 600	614 600	1,4	45 418 200	48 713 000
Heures supplémentaires	340 661	255 500	7 200	2,8	262 700	266 200
<b>Total partiel : Dépenses de personnel</b>	<b>147 017 613</b>	<b>158 178 700</b>	<b>2 164 100</b>	<b>1,4</b>	<b>160 342 800</b>	<b>165 517 200</b>
Voyages - Fonctionnaires	9 618 550	11 236 100	(22 000)	(0,2)	11 214 100	11 438 200
Voyages - Non-fonctionnaires	5 878 831	7 771 700	(166 000)	(2,1)	7 605 700	8 046 500
<b>Total partiel : Voyages</b>	<b>15 497 381</b>	<b>19 007 800</b>	<b>(188 000)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>18 819 800</b>	<b>19 484 700</b>
Services d'interprétation	763 129	651 000	132 000	20,3	783 000	843 300
Représentation et réception	249 563	235 500	-	-	235 500	237 200
Formation	477 132	1 240 500	(299 500)	(24,1)	941 000	992 500
Matériel : pris à bail ou loué	291 381	351 200	(6 200)	(1,8)	345 000	350 300
Matériel acheté/travaux de construction	8 098 198	8 369 900	1 697 200	20,3	10 067 100	10 308 000
Contributions au Fonds pour le remplacement du matériel	-	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	4 990 288	5 648 400	(78 600)	(1,4)	5 569 800	5 749 900
Dépenses générales de fonctionnement	18 507 390	18 552 500	132 300	0,7	18 684 800	19 091 500
Contrats	6 106 117	10 094 700	808 600	8,0	10 903 300	11 158 300
Contrats de recherche et de services techniques	4 691 220	4 970 000	17 000	0,3	4 987 000	5 256 900
Divers	3 417 713	3 385 400	(15 200)	(0,4)	3 370 200	3 438 000
<b>Total partiel : Autres coûts directs</b>	<b>47 592 131</b>	<b>53 499 100</b>	<b>2 387 600</b>	<b>4,5</b>	<b>55 886 700</b>	<b>57 425 900</b>
Activités de laboratoire	14 671 326	15 117 200	500	-	15 117 700	15 572 700
Services de traduction et de rédaction	6 023 032	5 830 300	(38 700)	(0,7)	5 791 600	5 975 400
Services d'impression	2 592 783	2 172 900	37 900	1,7	2 210 800	2 268 200
Services de publication	-	-	-	-	-	-
Services informatiques d'application	1 114 318	828 100	1 600	0,2	829 700	856 900
Services informatiques centraux (non répartis)	6 498 776	6 830 300	-	-	6 830 300	7 060 000
Services informatiques centraux (coûts fixes SG)	1 399 416	1 429 800	-	-	1 429 800	1 475 000
Services médicaux	849 809	957 600	-	-	957 600	986 200
Services d'administration des contrats	574 293	653 600	-	-	653 600	673 900
Services de protection et de surveillance radiologiques	1 181 512	1 191 600	-	-	1 191 600	1 226 900
<b>Total partiel : Coûts partagés</b>	<b>20 233 939</b>	<b>19 894 200</b>	<b>800</b>	<b>-</b>	<b>19 895 000</b>	<b>20 522 500</b>
<b>Budget ordinaire pour les programmes de l'Agence</b>	<b>245 012 390</b>	<b>265 697 000</b>	<b>4 365 000</b>	<b>1,6</b>	<b>270 062 000</b>	<b>278 523 000</b>
Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 241 986	2 837 000	-	-	2 837 000	2 907 000
<b>Total Budget ordinaire</b>	<b>248 254 376</b>	<b>268 534 000</b>	<b>4 365 000</b>	<b>1,6</b>	<b>272 899 000</b>	<b>281 430 000</b>

**Tableau 4. Laboratoires de l'Agence (imputations aux programmes sectoriels)**

Chef de dépense	2003 Dépenses effectives	2004 Budget	Augmentation/ (diminution)		Prévisions pour 2005 aux prix de 2004	Hausse des prix %	2005 avec hausse des prix
				%			
Traitements - Postes approuvés - P	2 662 729	2 793 600	(27 600)	(1,0)	2 766 000	1,7	2 813 000
Personnel temporaire - P/MD	48 446	152 800	-	-	152 800	1,7	155 400
Personnel temporaire - P/CD	-	-	-	-	-	-	-
Traitements - Postes approuvés - G	3 995 398	4 365 300	(100)	(0,0)	4 365 200	1,5	4 430 700
Personnel temporaire - G/MD	416 631	382 200	-	-	382 200	1,5	387 900
Personnel temporaire - G/CD	69 906	25 600	-	-	25 600	1,6	26 000
Dépenses communes de personnel	3 155 415	3 057 700	(11 800)	(0,4)	3 045 900	7,2	3 265 800
Heures supplémentaires	85 829	63 100	-	-	63 100	1,4	64 000
<b>Total partiel : Dépenses de personnel</b>	<b>10 434 354</b>	<b>10 840 300</b>	<b>(39 500)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>10 800 800</b>	<b>3,2</b>	<b>11 142 800</b>
Voyages - Fonctionnaires	88 228	130 800	-	-	130 800	2,0	133 400
Voyages - Non-fonctionnaires	77 650	67 400	-	-	67 400	5,8	71 300
<b>Total partiel : Voyages</b>	<b>165 878</b>	<b>198 200</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>198 200</b>	<b>3,3</b>	<b>204 700</b>
Services d'interprétation	-	-	-	-	-	-	-
Représentation et réception	2 964	4 300	-	-	4 300	2,3	4 400
Formation	20 621	31 800	-	-	31 800	8,8	34 600
Matériel : pris à bail ou loué	8 662	23 600	-	-	23 600	1,7	24 000
Matériel acheté/travaux de construction	352 964	521 100	6 200	1,2	527 300	2,3	539 400
Contributions au Fonds pour le remplacement du matériel	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	1 047 760	1 008 200	32 600	3,2	1 040 800	2,4	1 065 800
Dépenses générales de fonctionnement	2 455 661	2 139 800	700	-	2 140 500	2,7	2 198 300
Contrats	340 341	267 800	-	-	267 800	2,5	274 500
Contrats de recherche et de services techniques	11 000	-	-	-	-	-	-
Divers	13 991	247 300	500	0,2	247 800	0,2	248 400
<b>Total partiel : Autres coûts directs</b>	<b>4 253 964</b>	<b>4 243 900</b>	<b>40 000</b>	<b>0,9</b>	<b>4 283 900</b>	<b>2,5</b>	<b>4 389 400</b>
<b>Activités de laboratoire <u>1/</u></b>	<b>(14 671 326)</b>	<b>(15 117 200)</b>	<b>(500)</b>	<b>-</b>	<b>(15 117 700)</b>	<b>3,0</b>	<b>(15 572 700)</b>
Services de traduction et de rédaction	4 912	5 100	-	-	5 100	3,9	5 300
Services d'impression	16 021	16 400	-	-	16 400	2,4	16 800
Services de publication	-	-	-	-	-	-	-
Services informatiques d'application	13 218	13 300	-	-	13 300	3,0	13 700
Services informatiques centraux (non répartis)	-	-	-	-	-	-	-
Services informatiques centraux (coûts fixes SG)	-	-	-	-	-	-	-
Services médicaux	-	-	-	-	-	-	-
Services d'administration des contrats	4 359	-	-	-	-	-	-
Services de protection et de surveillance radiologiques	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel : Coûts partagés</b>	<b>38 510</b>	<b>34 800</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34 800</b>	<b>2,9</b>	<b>35 800</b>
<b>TRAVAUX REMBOURSABLES POUR D'AUTRES ORGANISMES</b>	<b>221 380</b>	<b>200 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>200 000</b>	<b>-</b>	<b>200 000</b>
<u>1/</u>							
PS 1	1 597 215	1 663 200	100	-	1 663 300	3,0	1 713 300
PS 2	8 086 472	8 332 200	400	-	8 332 600	3,0	8 583 500
PS 4	4 987 639	5 121 800	-	-	5 121 800	3,0	5 275 900
<b>TOTAL Laboratoires de l'Agence</b>	<b>14 671 326</b>	<b>15 117 200</b>	<b>500</b>	<b>-</b>	<b>15 117 700</b>	<b>3,0</b>	<b>15 572 700</b>



**Tableau 5. Services partagés**

Chef de dépense	2003 Dépenses effectives	2004 Budget	Augmentation/ (diminution)	Prévisions pour 2005 aux prix de 2004	Hausse des prix	2005 avec hausse des prix	
				%	%		
Traitements - Postes approuvés - P	5 361 619	6 288 500	-	-	6 288 500	1,7	6 395 300
Personnel temporaire - P/MD	114 245	202 400	-	-	202 400	1,7	205 800
Personnel temporaire - P/CD	60 027	-	-	-	-	-	-
Traitements - Postes approuvés - G	4 852 974	5 025 900	-	-	5 025 900	1,5	5 101 300
Personnel temporaire - G/MD	297 945	420 000	-	-	420 000	1,5	426 200
Personnel temporaire - G/CD	296 040	82 300	-	-	82 300	1,6	83 600
Dépenses communes de personnel	4 818 617	4 760 100	-	-	4 760 100	7,2	5 105 200
Heures supplémentaires	59 381	62 300	-	-	62 300	1,4	63 200
<b>Total partiel : Dépenses de personnel</b>	<b>15 860 848</b>	<b>16 841 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 841 500</b>	<b>3,2</b>	<b>17 380 600</b>
Voyages - Fonctionnaires	64 846	61 700	-	-	61 700	1,8	62 800
Voyages - Non-fonctionnaires	69 500	41 700	-	-	41 700	5,8	44 100
<b>Total partiel : Voyages</b>	<b>134 346</b>	<b>103 400</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>103 400</b>	<b>3,4</b>	<b>106 900</b>
Services d'interprétation	-	-	-	-	-	-	-
Représentation et réception	327	1 200	-	-	1 200	-	1 200
Formation	170 390	150 300	-	-	150 300	8,8	163 600
Matériel : pris à bail ou loué	1 655 814	1 379 700	-	-	1 379 700	1,5	1 400 400
Matériel acheté/travaux de construction	770 336	338 200	-	-	338 200	2,6	346 900
Contributions au Fonds pour le remplacement du matériel	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	695 458	769 500	-	-	769 500	2,0	784 900
Dépenses générales de fonctionnement	2 377 936	2 036 900	-	-	2 036 900	3,9	2 115 500
Contrats	1 566 436	858 900	800	0,1	859 700	2,2	878 600
Contrats de recherche et de services techniques	-	-	-	-	-	-	-
Divers	36 857	26 400	-	-	26 400	1,1	26 700
<b>Total partiel : Autres coûts directs</b>	<b>7 273 554</b>	<b>5 561 100</b>	<b>800</b>	<b>-</b>	<b>5 561 900</b>	<b>2,8</b>	<b>5 717 800</b>
Activités de laboratoire	-	-	-	-	-	-	-
Services de traduction et de rédaction	11 846	6 100	-	-	6 100	3,3	6 300
Services d'impression	84 765	15 400	-	-	15 400	3,2	15 900
Services de publication	-	-	-	-	-	-	-
Services informatiques d'application	52 872	27 600	-	-	27 600	3,3	28 500
Services informatiques centraux (non répartis)	-	-	-	-	-	-	-
Services informatiques centraux (coûts fixes SG)	-	-	-	-	-	-	-
Services médicaux	-	-	-	-	-	-	-
Services d'administration des contrats	-	-	-	-	-	-	-
Services de protection et de surveillance radiologiques	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel : Coûts partagés</b>	<b>149 483</b>	<b>49 100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>49 100</b>	<b>3,3</b>	<b>50 700</b>
<b>T O T A L</b>	<b>23 418 231</b>	<b>22 555 100</b>	<b>800</b>	<b>-</b>	<b>22 555 900</b>	<b>3,1</b>	<b>23 256 000</b>
<i>Moins :</i>							
Imputation interne (voir plus haut)	149 483	49 100	-	-	49 100	3,3	50 700
Imputation interne - Laboratoires de l'Agence	38 510	34 800	-	-	34 800	2,9	35 800
<b>TOTAL Services partagés</b>	<b>23 230 238</b>	<b>22 471 200</b>	<b>800</b>	<b>-</b>	<b>22 472 000</b>	<b>3,1</b>	<b>23 169 500</b>
<i>Moins :</i>							
Transfert aux programmes Q et S	6 498 776	6 830 300	-	-	6 830 300	3,4	7 060 000
Allocation aux programmes de l'Agence	13 735 163	13 063 900	800	-	13 064 700	3,0	13 462 500
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 996 299	2 577 000	-	-	2 577 000	2,7	2 647 000
	-	-	-	-	-	-	-

**Tableau 6. Budget ordinaire – Dépenses de personnel**

Chef de dépense	2003 Dépenses effectives	2004 Budget	Augmentation/ (diminution)		Prévisions pour 2005 aux prix de 2004	Hausse des prix %	2005 avec hausse des prix
Traitements - Postes approuvés - P	68 455 362	78 027 600	1 206 400	1,5	79 234 000	1,7	80 581 100
Personnel temporaire - P/MD	5 123 751	6 699 000	160 400	2,4	6 859 400	1,7	6 976 200
Personnel temporaire - P/CD	748 379	1 020 300	66 800	6,5	1 087 100	1,7	1 105 900
Traitements - Postes approuvés - G	40 324 502	42 624 500	(27 700)	(0,1)	42 596 800	1,5	43 236 100
Personnel temporaire - G/MD	3 898 678	4 083 700	70 800	1,7	4 154 500	1,5	4 216 500
Personnel temporaire - G/CD	1 580 699	403 100	37 900	9,4	441 000	1,5	447 400
Dépenses communes de personnel	52 695 573	52 621 400	602 800	1,1	53 224 200	7,3	57 084 000
Heures supplémentaires	485 871	380 900	7 200	1,9	388 100	1,4	393 400
<b>Total : Dépenses de personnel</b>	<b>173 312 815</b>	<b>185 860 500</b>	<b>2 124 600</b>	<b>1,1</b>	<b>187 985 100</b>	<b>3,2</b>	<b>194 040 600</b>

## ANNEXE

Projets de résolutions**A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2005**La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2005<sup>1/</sup>,

1. Décide, pour couvrir les dépenses ordinaires de l'Agence en 2005, d'ouvrir des crédits d'un montant de 281 430 000 dollars, sur la base d'un taux de change de 0,9229 euro pour 1 dollar des États-Unis, se répartissant de la façon suivante<sup>2/</sup> :

	dollars des États-Unis
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	25 074 000
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	31 308 000
3. Sûreté et sécurité nucléaires	23 341 000
4. Vérification nucléaire	108 784 000
5. Services d'appui liés à l'information	19 383 000
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	16 329 000
7. Politiques et gestion générale	54 304 000
Total partiel, programmes de l'Agence	<u>278 523 000</u>
8. Travaux remboursables pour d'autres organismes	<u>2 907 000</u>
TOTAL	<u><u>281 430 000</u></u>

les montants inscrits aux chapitres devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice pour tenir compte des variations de change pendant l'année.

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction
- de recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 8),
  - d'autres recettes diverses de 2 958 000 dollars (soit 2 058 000 dollars plus 831 000 euros),
- par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 0,9229 euro pour 1 dollar des États-Unis, à 275 565 000 dollars (52 206 000 dollars plus 206 138 000 euros), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(48)/RES/ ;
3. Autorise le Directeur général :
- a) À engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2005, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de redevances pour services rendus à des États Membres ou à des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2005 ;
  - b) À virer des crédits entre les divers chapitres du budget figurant au paragraphe 1 avec l'approbation préalable du Conseil des gouverneurs.

---

<sup>1/</sup> Voir le document GC(48)/ .

<sup>2/</sup> Les chapitres budgétaires 1 à 7 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

## APPENDICE

## FORMULE D'AJUSTEMENT EN DOLLARS DES ÉTATS-UNIS

1.	Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	7 103 000	+	(	16 585 000	/R)
2.	Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	9 510 000	+	(	20 117 000	/R)
3.	Sûreté et sécurité nucléaires	4 624 000	+	(	17 274 000	/R)
4.	Vérification nucléaire	21 739 000	+	(	80 334 000	/R)
5.	Services d'appui liés à l'information	2 490 000	+	(	15 591 000	/R)
6.	Gestion de la coopération technique pour le développement	2 072 000	+	(	13 158 000	/R)
7.	Politiques et gestion générale	6 726 000	+	(	43 910 000	/R)
	Total partiel, programmes de l'Agence	<u>54 264 000</u>	+	(	<u>206 969 000</u>	/R)
8.	Travaux remboursables pour d'autres organismes	<u>563 000</u>	+	(	<u>2 163 000</u>	/R)
	TOTAL	<u><u>54 827 000</u></u>	+	(	<u><u>209 132 000</u></u>	/R)

Note : R est le taux de change moyen euro/dollar des États-Unis qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2005.

